

Règlement Jeu concours

« Happy Sundays. »

1. L'association sans but lucratif **Association des Exploitants du NORDSTROOSS SHOPPING MILE MARNACH (en abrégé ASSEX NORDSTROOSS ASBL)**, établie et ayant son siège social à L-9764 Marnach, 2, rue de Marbourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro F11511, représentée par son conseil d'administration actuellement en fonction, organise un jeu concours, gratuit et sans obligation d'achat, intitulé « Happy Sundays » se déroulant du 2 août 2020 au 20 décembre 2020 dans les magasins participants du Nordstrooss.

2. Toute participation au jeu concours implique l'acceptation du présent règlement, sans aucune réserve ni condition préalable du participant, le non-respect dudit règlement, entraînant la nullité pure et simple de sa participation et le cas échéant de l'attribution de tout gain.

3. Le jeu-concours est organisé par « Assex Nordstrooss Asbl » en partenariat avec «Garage Michels Sàrl» et «Cube4T8».

Les lots suivants sont mis en jeu, et ils sont composés de :

- 12 mois de mise à disposition d'une voiture Nissan Micra à compter d'une date sur la période allant du 4 janvier 2021 au 31 mars 2021, et pour un kilométrage maximal de 20.000 km. (Gain ni remboursable, ni échangeable contre aucune contrepartie quelle qu'elle soit, ni transférable. Le gagnant doit disposer du permis de conduire. Les procès-verbaux relatifs aux infractions routières commises par le gagnant ne seront pas pris en charge par la société organisatrice.)
- Un Iphone 11
- Un chèque cadeau d'une valeur de 2.500€ chez Moebel Oestreicher
- Un E-Scooter.
- 714 chèques cadeau des magasins participants du Nordstrooss d'une valeur de 25 € à 100 €

4. Le gain du Nissan Micra pour une année est accessible uniquement à toute personne physique, âgée de 18 ans minimum, et titulaire du permis de conduire. Le gain du E-Scooter est accessible uniquement à toute personne physique, âgée de 16 ans minimum.

Sont exclus de toute participation au jeu concours et du bénéfice de tout gain, que ce soit directement ou indirectement et sous quelque forme que ce soit :

- les personnes qui auront fraudé pour participer au jeu concours en violation du présent règlement,
- les personnes qui n'auront pas justifié leur nom, prénom, date de naissance et domicile complet sur demande de la société organisatrice ou qui les auront fournis de façon inexacte. Les participants s'engagent ainsi à remplir en bonne et due forme tous les champs mentionnés dans le formulaire d'inscription, en fournissant des informations exactes. À tout moment, les Participants sont responsables de l'exactitude des informations qu'ils ont communiquées.
- Les personnes qui refusent les collectes, enregistrement et conservation des informations personnelles les concernant et strictement nécessaires pour les besoins de la bonne gestion du jeu concours.

5. La société organisatrice se réserve la possibilité à tout moment et sans préavis, de suspendre ou d'interrompre le présent jeu concours. La responsabilité de la société organisatrice ne saurait être engagée de ce fait. Dans la mesure du possible, ces modifications ou changements feront l'objet d'une information préalable par tous moyens appropriés.

6. Pour participer au concours, le participant devra se rendre dans un des magasins du Nordstrooss, 2, rue de Marbourg, L-9764 MARNACH où il se fera remettre un bulletin de participation qu'il devra remplir avec ses coordonnées. Aucun achat n'est obligatoire pour avoir accès au bulletin de participation. Les inscriptions au jeu-concours seront clôturées le 19 décembre à 18.59 heures. Un tirage au sort sera effectué le 20 décembre 2020 au siège de l'Assex sous contrôle d'un huissier de justice pour déterminer le gagnant.

7. Chaque participant peut participer autant de fois qu'il le souhaite.

8. Par la présente, les gagnants sont informés que leurs noms et photos seront utilisés à des fins publicitaires et ceci sans aucune compensation. Ce point est à considérer comme condition de participation au présent jeu concours.

Conformément au Règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel, chaque participant, pour des motifs légitimes, dispose du droit d'obtenir, sans frais, l'accès aux données le concernant, d'un droit de rectification de données personnelles le concernant, d'un droit à la portabilité, à l'opposition, à la limitation, à la suppression et au retrait du consentement.

La société organisatrice garantit avoir mis en place des mesures de protection des données personnelles adaptées et conformes aux exigences légales. Lesdites données ne seront pas conservées plus longtemps que nécessaire au vu des finalités relatives et des éventuelles obligations légales de rétention.

Chaque participant peut exercer ses droits auprès du service client de la société organisatrice en fournissant une copie de sa carte d'identité dans le but de pouvoir identifier la personne demanderesse. Cette copie sera supprimée immédiatement après confirmation de cette identité et la demande traitée dans un délai maximum d'un mois.

9. Aucune correspondance ni aucun entretien téléphonique ne sera échangé dans le cadre de ce concours, à l'exception de l'envoi du présent règlement ainsi que des contacts indispensables avec les gagnants du concours.

10. Les lots (à l'exception de la voiture) seront remis aux gagnants au Nordstrooss à partir du 20 décembre 2020 après le tirage au sort et jusqu'au 31/03/2021. En cas d'indisponibilité des gagnants, une autre personne désignée par les gagnants pourra venir récupérer le lot. Celle-ci devra se munir d'une dérogation écrite et signée ainsi que d'une copie d'une pièce d'identité du gagnant. Dans le cas où un gagnant ne s'est pas présenté pour retirer son lot avant le 31/03/2021, un gagnant de réserve tiré au sort sera contacté afin que soit attribué le lot en question. Les gagnants de réserve seront contactés successivement jusqu'à attribution effective de chaque lot.

11. La participation au concours vaut acceptation sans réserve du présent règlement.

12. L'association Assex Nordstrooss Asbl ne pourra être tenue pour responsable si par suite d'un cas de force majeure ou toute autre cause fortuite, le jeu devait être purement et simplement annulé, reporté ou arrêté. Dans ce cas une annonce sera faite sur le site Facebook du Nordstrooss, sans pour autant que les participants puissent prétendre à un quelconque dédommagement.

13. Le présent règlement de jeu est déposé auprès de l'étude des Huissiers de Justice TAPELLA & NILLES demeurant à L-4050 ESCH-SUR-ALZETTE, 14-16 rue du Canal, et peut être consulté sur le site www.tapella-nilles.lu.

Le présent règlement est soumis à la loi luxembourgeoise. L'ensemble des dispositions du présent règlement forme la loi entre les parties.

Une copie du règlement sera envoyée à toute personne qui en fera la demande écrite auprès de la société organisatrice.